

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fourmereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-061

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230704-CC_2023_061-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le quatre juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 28 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	29
Votes	33

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Fabien BREUZIN, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Jean-Pierre CID donne procuration à Bruno FERRET
Magali BACLE donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc BONNAFOUS

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n° 034/16 du Conseil Communautaire du 5 avril 2016 portant approbation des tarifs de location de la Salle du Conseil Communautaire pour un usage exclusivement administratif (réunions, conférences ou séminaires),

Vu la délibération n° 020/16 du Bureau Communautaire du 19 avril 2016 portant approbation du Règlement Intérieur et de la convention type de mise à disposition de la salle du Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° CC-2022-006 du Conseil Communautaire du 18 janvier 2022 portant approbation de la tarification de la salle du Conseil Communautaire pour des événements privés pour une période d'expérimentation du 21 janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Vu la délibération n° BC-2022-003 du Bureau Communautaire du 27 janvier 2022 portant révision du Règlement Intérieur et la nouvelle convention « type » de mise à disposition de la salle du Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° CC-2022-072 du Conseil Communautaire du 12 juillet 2022 approuvant comme dénomination officielle de la Salle du Conseil Communautaire le nom de Valéry Giscard d'Estaing,

**COMMUNICATION /
PATRIMOINE**

**Approbation de la
tarification de la Salle
Valéry Giscard
d'Estaing**

Vu la délibération n° CC-2022-116 du Conseil Communautaire du 18 octobre 2022 approuvant la grille tarifaire pour la location de la salle Valéry Giscard d'Estaing applicable à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement Economique » du 6 juin 2023,

Considérant la volonté de poursuivre la mise à disposition de la salle Valéry Giscard d'Estaing pour l'organisation d'évènements privés compte tenu du bilan positif de ce type de location qui répond à un besoin certain pour les habitants du territoire du Pays Mornantais,

Considérant également la poursuite des mises à disposition pour la tenue d'évènements de type professionnel et administratif (réunions, conférences et séminaires),

Vu les propositions tarifaires pour chacun de ces types d'évènement, à savoir :

Evènements administratifs/professionnels (réunions, conférences et séminaires) :

Bénéficiaires :

les 11 communes membres de la COPAMO,

les partenaires institutionnels,

les associations partenaires avec lesquelles la COPAMO a conclu des conventions de partenariat et/ou d'objectifs.

Tarifs de location forfaitaires (fluides et prestation ménage réalisée en interne, inclus) :

Location de la salle en totalité (Module 1) : 250 € par réunion/séminaire (limité à 24h)

Location de la salle en partie, configuration 2/3 (Module 2) : 180 € par réunion/séminaire (limité à 24h)

Gratuité pour les 11 communes, limité à une fois par an et à 24h, (et pour les évènements « COPAMO »)

Evènements privés :

Tarifs :

Week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 950 €

Soirée (durée de 24h) : 500 €

Cautions :

Salle (pour garantir les éventuelles dégradations) : 850 €

Déchets / Tri sélectif : 250 €

Ménage : 200 €

Forfait ménage : 200 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 13.07.23

Notifié ou publié
le 13.07.23.

Le Président

APPROUVE la grille tarifaire ci-annexée pour la location de la salle Valéry Giscard d'Estaing applicable à compter du 1^{er} janvier 2024,

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'application de ces tarifs.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20230704-CC_2023_061-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 13 JUILLET 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renald PFEFFER



SALLE VALERY GISCARD D'ESTAING

TARIFS DE LOCATION A COMPTEUR DU 1^{er} Janvier 2024

EVENEMENTS ADMINISTRATIFS / PROFESSIONNELS

	Tarif forfaitaire Fluides et prestation ménage inclus
Salle en totalité (Module 1)	250 € / Durée limitée à 24h
Salle en partie (configuration 2/3, Module 2)	180 € / Durée limitée à 24h

* Gratuité pour les 11 communes, limité à une fois par an et à 24h, (et pour les évènements « COPAMO »)

EVENEMENTS PRIVES

Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	Soirée (durée 24h)
Tarif : 950 €	Tarif : 500 €
Forfait ménage : 200 €	Forfait ménage : 200 €
Cauton salle : 850 €	Cauton salle : 850 €
Cauton tri sélectif : 250 €	Cauton tri sélectif : 250 €
Cauton ménage : 200 €	Cauton ménage : 200 €